



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

SÉANCE ORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2022

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal des conseillers municipaux
- Désignation du secrétaire de séance
- Communications du Maire

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2022
- 2 - Attribution de subventions à des associations au titre du Fonds d'initiatives associatives (FIA) pour l'exercice 2022
- 3 - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives locales au titre de l'année 2022
- 4 - Approbation des conventions de tiers-payant à intervenir avec la société Almérys, pour les services dentaires des centres municipaux de santé Henri-Barbusse, Bauer et Saint-Denis
- 5 - Programme CEE ACTEE : Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies et la Métropole du Grand Paris, et approbation de la convention de reversement d'une subvention au titre de l'appel à manifestation d'intérêt Sequoia à intervenir avec la Métropole du Grand Paris
- 6 - Approbation de la convention d'engagement "Refuge LPO/Collectivités" à intervenir entre la ville de Saint-Ouen-sur-Seine, l'EPT Plaine Commune, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et la Délégation régionale LPO Ile-de-France, relative aux modalités scientifiques, techniques et financières afférentes à l'inscription Grand Parc des Docks dans le réseau national "Refuges LPO"
- 7 - Actualisation de la charte promoteur communale : Charte qualité logement et ville durable Saint-Ouen 2030
- 8 - Dénomination du nouveau square dans le projet d'aménagement du secteur 5 de la ZAC des Docks
- 9 - Terrains situés à l'angle de la rue Edouard Vaillant et de la rue Charles Schmidt : déclassement par anticipation et approbation de la cession à la société EIFFAGE IMMOBILIER en vue de la construction d'un immeuble de logements
- 10 - Cession de diverses parcelles rue Pierre au profit de Séquano Aménagement dans le cadre du développement du secteur 6 de la ZAC des Docks

- 11 - Approbation des conventions de projet urbain partenarial (PUP) à intervenir avec différents opérateurs
- 12 - Demande d'avis concernant la remise gracieuse de M. Rémy HILLEREAU, comptable public
- 13 - Garantie de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine à hauteur de 100 % sur l'emprunt de la SEMISO pour le financement du renouvellement des composants de son patrimoine auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
- 14 - Garantie de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine à hauteur de 100 % sur les emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations par l'Office Public de l'Habitat Saint-Ouen Habitat Public repris par la SEMISO depuis la cession des droits et biens immobiliers intervenue en 2016
- 15 - Conditions et modalités d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- 16 - Recrutement du personnel saisonnier pour l'été 2022
- 17 - Recours à l'apprentissage
- 18 - Modification du tableau des effectifs de la Ville et précisions d'emploi
- 19 - Création et composition d'un comité social territorial commun à la Ville et au Centre communal d'action sociale (CCAS) et de sa formation spécialisée
- 20 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec le Comité d'action sociale et culturelle (CASC) des agents des services publics de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine et attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022
- 21 - Transfert de la compétence relative à la défense extérieure contre l'incendie à Plaine Commune
- 22 - Etat des décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Conseil municipal

Saint-Ouen-sur-Seine, le 13 MAI 2022

Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine



Karim BOUAMRANE